



PROCÈS-VERBAL D’UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 10 janvier 2024 à 9 h 15 en la salle du conseil de l’hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe.

CE-20240110-136

TRANSACTIONS ET QUITTANCES - CONSORTIUM M.R.
CANADA LTÉE - VIAU BASTIEN GOSSELIN ARCHITECTES
INC. - 101-21-19693/MAR

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'autoriser la transaction et quittance (finale no 1) à intervenir entre Ville de Laval et Consortium M.R. Canada ltée dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 540-17-014677-214 moyennant le paiement par la Ville d'une somme de 187 270,55 \$, taxes nettes incluses, en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais, prise à même la provision pour réclamation pour défrayer le coût de ladite transaction et quittance (finale no 1);

d'autoriser la transaction et quittance (finale no 2) à intervenir entre la Ville de Laval et Viau Bastien Gosselin Architectes inc. dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 540-17-014677-214 et de prendre acte des sommes à être recouvrées par la Ville dans le cadre de ladite transaction et quittance (finale no 2);

d'émettre un chèque à l'ordre de Consortium M.R. Canada ltée, au montant de 205 085,67 \$, en règlement complet et final du présent dossier, en capital, intérêts et frais;

d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe du Service des affaires juridiques à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(CT:1775376)
(SD-2023-5703)

CE-20240110-137

RÈGLEMENT HORS COUR - QUITTANCE MUTUELLE ET
TRANSACTION - RÉCLAMATION - 101-16-14510/CC



RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

de ratifier les procédures judiciaires intentées par la Ville de Laval contre Groupe Dessau inc., Stantec Experts-Conseils ltée et Groupe TNT inc. pour le recouvrement des sommes dues en lien avec l'évènement du 10 mai 2016 dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 540-17-012525-175;

d'approuver la quittance mutuelle et transaction à intervenir entre la Ville de Laval contre Groupe Dessau inc., Stantec Experts-Conseils ltée et Groupe TNT inc. dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 540-17-012525-175 selon les termes et conditions prévus à la transaction, le tout en contrepartie des documents usuels de règlement;

d'autoriser le directeur ou la directrice adjointe du Service des affaires juridiques à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2023-5937)

CE-20240110-138

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - IMMEUBLES, PARCS ET ESPACES PUBLICS

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service des immeubles, parcs et espaces publics, soit:

la création de 6 postes permanents en surplus de structure identifiés au rapport du Service des ressources humaines joint au sommaire décisionnel;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-5949)

CE-20240110-139

ENGAGEMENT PERMANENT - AGENT COORDINATION DES PLAINTES - BUREAU DE L'OMBUDSMAN

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ:



d'engager l'employé numéro 54473, avec une période de probation de 12 mois, au poste d'agent coordination des plaintes au Bureau de l'ombudsman, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-6584)

CE-20240110-140

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - RESPONSABLE CONTRÔLE
ET VALIDATION - RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 633, pour une période de 4 semaines, au poste de responsable contrôle et validation au Service des ressources humaines, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-6596)

CE-20240110-141

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période d'un jour, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 4 janvier 2024.

(SD-2024-2)



À 11 h 25, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe